

DEMANDE DE MODIFICATION DE CHOIX DE COURS

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours doit présenter une demande écrite dans les 15 jours suivant le début officiel des cours de chaque trimestre; la modification doit être approuvée, le cas échéant, par le conseiller pédagogique ou le directeur du département. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées (cf. Politique départementale du 23 janvier 2004).

À qui de droit,

Je demande la modification de mon choix de cours comme suit :

Identification du demandeur

Nom de l'étudiant(e) _____

Matricule _____

Programme : **COCHER**

- (2 025 1 0) Maîtrise en urbanisme
- (2 995 1 9) Échange en urbanisme

Annulation de cours

Sigle du cours	Titre du cours	Trimestre et année

Sigle du cours	Titre du cours	Trimestre et année

Motif(s) _____

Ajout de cours

Sigle du cours	Titre du cours	Trimestre et année

Sigle du cours	Titre du cours	Trimestre et année

Sigle du cours	Titre du cours	Trimestre et année

Sigle du cours	Titre du cours	Trimestre et année

x _____ Date _____

Signature de l'étudiant(e)

x _____ Date _____

Approbation responsable de programme